

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 13/11/2017

Date de la convocation:
06/11/2017
Date d'affichage:
07/11/2017

L' an 2017 et le 13 Novembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 31

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : JULLY Jean-Marie à Mme WEISS Marie-Line, SIGRIST Benoît à M. FUCHS Alain

Excusé(s) : Mme HASENFRATZ Rachel, MM : KAISER Francis, SCHERTZ Christophe

Secrétaire de séance :
M. BALL Jean-Claude.

Réf : 089.2017
Vote : A l'unanimité
Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Non

089.2017 : Régie de la MROF : ouverture de compte DFT (dépôt de fonds au trésor).

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 29 août 2017,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu le décret n°2012-1246 du 07.11.2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 1er,

Vu l'article 8 de l'arrêté du 24.01.2013 portant application des articles 43 à 47, 134, 138, 141, 142, 143, 195 et 197 du décret n°2012-1246 du 07.11.2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et encadrant les comptes de disponibilité et les dépôts de fonds au Trésor,

Envoyé en préfecture le 27/11/2017

Reçu en préfecture le 22/11/2017

ID : 067-200013050-20171113-D_CC_089_2017-DE

Vu la délibération du conseil communautaire de Pechelbronn en date du 25.06.1998 instituant une régie de recettes,

Considérant la régie « Maison rurale de l'Outre Forêt », et les régisseurs et sous-régisseurs de ladite régie,

Considérant que les encaissements par carte bancaire d'une régie doivent être domiciliés sur un compte de dépôt de fonds au Trésor (code banque 10071) et non sur le compte Banque de France (code banque 30001) du comptable,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De demander l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor,**
- **De demander au président de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'ouverture d'un compte de dépôt, notamment un avenant à l'acte constitutif de la régie,**
- **De solliciter les services de la trésorerie pour l'ouverture de ce compte de dépôt, ainsi que, par la suite, la clôture du compte de carte bancaire en place rattaché au compte Banque de France,**
- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 23/11/2017

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :